

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU 12 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf le vendredi 12 avril à dix-sept heures et trente minutes, le Comité Syndical s'est réuni salle du Conseil Syndical, sous la présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, à la suite de la convocation adressée par Madame la Présidente du SIMOUV et affichée le 5 avril 2019.

En effet, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 5 avril 2019, une nouvelle convocation du Comité a été établie en vertu de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 18 du règlement intérieur de l'Assemblée délibérante.

Délégués titulaires présents :

Mesdames Marie-Claire BAILLEUX, Ludivine BILLOIR, Marie-Andrée CHOTEAU, Camille COQUELET, Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Anne GOZE, Christine NELAIN, Bernadette SOPO, Isabelle ZAWIEJA.

Messieurs Francis BERKMANS, Michel BLAISE, Alain BOURGUIN, Marc BURY, Salvatore CASTIGLIONE, Clotaire COLIN, Jean-Paul COMYN, Alain DEE, Laurent DEGALLAIX, Jean-François DELATTRE, Gérard DELMOTTE, Michel DEWITTE, Waldemar DOMIN, Joël DORDAIN, Jean-Marie DUBOIS, José DUBRULLE, Jean-Claude DULIEU, Thierry GIADZ, Didier JOVENIAUX, Bruno LEJEUNE, Jacques LOUVION, Jean-Claude MESSAGER, Jacky SMIGIELSKI, Alexandre RASZKA, Gérard RAVEZ, Eric RENAUD, Aymeric ROBIN, Jean-Paul RYCKELYNCK, Bruno SALIGOT, Daniel SAUVAGE, Eric STIEVENARD, Fabien THIEME, Jean-Marie TONDEUR, Pascal VANHELDER, Jean-Noël VERFAILLIE, Francis WOJTOWICZ, Raymond ZINGRAFF.

Liste des délégués absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Daniel SAUVAGE donne pouvoir à Monsieur Jean-Marie TONDEUR

Liste des délégués excusés :

Madame Ludivine BILLOIR
Madame Camille COQUELET
Madame Anne GOZE
Monsieur Marc BURY
Monsieur Clotaire COLIN
Monsieur Jean-Paul COMYN
Monsieur Laurent DEGALLAIX
Monsieur Jean-François DELATTRE
Monsieur Waldemar DOMIN
Monsieur Jean-Marie DUBOIS
Monsieur Jean-Claude DULIEU
Monsieur Thierry GIADZ
Monsieur Jacques LOUVION
Monsieur Jean-Claude MESSAGER
Monsieur Gérard RAVEZ
Monsieur Eric RENAUD
Monsieur Jean-Paul RYCKELYNCK
Monsieur Bruno SALIGOT

Monsieur Jacky SMIGIELSKI
Monsieur Jean-Noël VERFAILLIE
Monsieur Francis WOJTOWICZ
Monsieur Raymond ZINGRAFF

Liste des délégués absents et non excusés :

Madame Marie-Claire BAILLEUX
Monsieur Francis BERKMANS
Monsieur Michel BLAISE
Monsieur Salvatore CASTIGLIONE
Monsieur Didier JOVENIAUX
Monsieur Alexandre RASZKA

Secrétaire de séance :

Monsieur Aymeric ROBIN

Référence d'inscription au registre des actes administratifs : D2019_04_01

Objet : Compte de gestion pour l'exercice 2018

Vu l'arrêté préfectoral en date du 31 janvier 2013 portant création du Syndicat Mixte issu de la fusion du Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur et du Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de Valenciennes,

Vu l'arrêté préfectoral modificatif en date du 22 avril 2014,

Vu l'arrêté préfectoral modificatif en date du 15 mai 2014 portant adoption des statuts du SITURV, Syndicat Mixte issu de la fusion du Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur et du Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de Valenciennes,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2016 portant changement de dénomination du Syndicat Mixte issu de la fusion du Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur et du Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de Valenciennes,

Vu les articles L.5711-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIMOUV référencée D2018_04_03 en date du 10 avril 2018, transmise au Contrôle de Légalité le 17 avril 2018 et portant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2017,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIMOUV référencée D2018_04_06 du 10 avril 2018, transmise au Contrôle de Légalité le 17 avril 2018 et portant sur l'adoption du Budget primitif du pour l'année 2018,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIMOUV référencée D2018_12_07 du 28 décembre 2018, transmise au Contrôle de Légalité le 28 décembre 2018 et portant sur la décision budgétaire modificative n°1 pour l'exercice 2018,

Vu l'état des restes à réaliser de l'exercice 2018 en date du 31 décembre 2018,

Vu le compte de gestion pour l'année 2018 transmis par Monsieur le Comptable Public le 5 mars 2019,

Après en avoir délibéré,

Considérant que :

Le compte de gestion pour l'année 2018, repris en annexe de la présente délibération, présente les données suivantes :

1 - Résultat budgétaire de l'exercice 2018 (page 22) :

	Section d'Investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
RECETTES			
Prévisions budgétaires Totales (A)	72 023 487,17	101 292 884,12	173 316 371,29
Titres de recettes émis (B)	39 215 492,97	101 130 480,27	140 345 973,24
Réductions de titres (C)	1 000 000,00	1 622 837,60	2 622 837,60
Recettes nettes (D=B-C)	38 215 492,97	99 507 642,67	137 723 135,64
DEPENSES			
Autorisations budgétaires Totales (E)	72 023 487,17	101 292 884,12	173 316 371,29
Mandats Emis (F)	37 221 045,20	76 948 896,09	114 169 941,29
Annulations de mandats (G)	1 057 763,15	3 656 476,89	4 714 240,04
Dépenses nettes (H=F-G)	36 163 282,05	73 292 419,20	109 455 701,25
Résultat de l'exercice (D - H) Excédent (H - D) Déficit	2 052 210,92	26 215 223,47	28 267 434,39

2 - Résultat d'exécution budgétaire de l'exercice 2018 (page 23) :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2017)	Part affectée à l'investissement 2018	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture 2018 (hors report)
Investissement	-28 449 730,19	0.00	2 052 210,92	-26 397 519,27
Fonctionnement	36 575 051,77	32 229 285,84	26 215 223,47	30 560 989,40
Total	8 125 321,58	32 229 285,84	28 267 434,39	4 163 470,13

Il est dès lors proposé au Comité Syndical de statuer sur :

- le compte de gestion pour l'année 2018 ;
- l'ensemble des opérations effectuées pour l'année 2018 ;
- l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- la comptabilité des valeurs inactives.

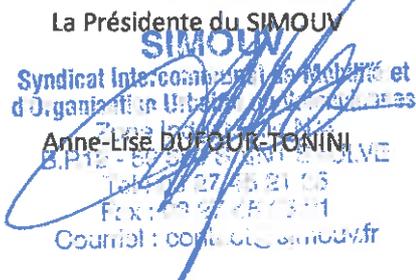
Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité d'adopter :

- le compte de gestion pour l'année 2018 ;
- l'ensemble des opérations effectuées pour l'année 2018 ;
- l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- la comptabilité des valeurs inactives.

Fait et délibéré en séance

Le 12 avril 2019

POUR EXTRAIT CONFORME
La Présidente du SIMOUV


Syndicat Intercommunal de Mayenne et
d'Organisation Urbaine de Mayenne
Anne-Lise DUFOUR-TONINI
B.P.12 - 78000 MANTES LA JOLIVE
Tél : 01 37 27 45 21 05
Fax : 01 37 45 13 11
Courriel : contact@simouv.fr

Affichée le : 19 AVR. 2019

Transmise au Représentant de l'État le :

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 18/04/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 18/04/2019